



PACES (Première Année Commune d'Études de Santé)

Diplôme Première Année Commune d'Études de Santé
Domaine d'étude Sciences, Technologies, Santé

Objectifs

La Première Année Commune des Études de Santé permet de préparer, à la faculté de Médecine de Saint-Etienne, quatre concours des métiers médicaux (dont le nombre d'années d'études après le baccalauréat est rappelé) plus kinésithérapie :

- > Médecine (de 9 à 11 ans selon les spécialités d'internat, formation totale à Saint Etienne)
- > Odontologie (de 6 ans en cycle court à 8 ans avec l'internat, formation à Lyon après la 1ère année)
- > Maïeutique (sage-femme, 5 ans, formation à Lyon ou Bourg en Bresse après la 1ère année)
- > Pharmacie (de 6 ans en cycle court à 9 ans avec l'internat, formation à Lyon après la 1ère année)
- > Concours Kinésithérapie

Le nombre de places en deuxième année est limité par un *numerus clausus*. En 2017/2018 il y a :

- 154 places en Médecine (poursuite des études à Saint-Etienne)
- 55 en Pharmacie (poursuite des études à Lyon)
- 60 en Kinésithérapie (poursuite des études à Saint-Etienne)
- 10 en Chirurgie-Dentaire (poursuite des études à Lyon)
- 12 en Maïeutique (poursuite des études à Lyon ou Bourg-En-Bresse)
- 7 en Ergothérapie (poursuite des études à Lyon)

Pour qui ?

Conditions d'admission

Titulaire du bac de préférence de série S.

Et après ?

Poursuite d'études

- > A l'issue des épreuves du deuxième semestre, 4 classements sont établis. Pour être admis à poursuivre des études de médecine, odontologistes, pharmaceutiques ou de sage-femme, les étudiants doivent figurer en rang utile sur la liste de classement correspondant à la filière choisie.
- > En dehors des filières "médecine", "pharmacie", "dentaire", "sage-femme" et "kiné", d'autres orientations à l'Université Jean Monnet sont proposées aux étudiants non classés en rang utile mais ayant obtenu la moyenne générale en PACES de 10/20. Ces étudiants sont dénommés reçus-collés. Ainsi, une équivalence de première année de Licence (L1) est accordée aux «reçus collés» :
 - > Ils sont donc acceptés en 2ème année de toute licence (L2) de l'Université Jean Monnet, sauf en arts Plastiques. Ils peuvent être aussi acceptés sur dossier et entretien en DU PPS. La passerelle pour les «reçus collés» vers la L2 Biologie est valable dans toute la France.
 - > Les redoublants de la PACES ayant obtenu la moyenne générale de 9/20 peuvent solliciter sur dossier une admission en deuxième année de Biologie-Biochimie-Chimie, Sciences de la Matière - Sciences de l'Ingénieur, STAPS, Lettres Modernes ou en 1ère année du BTS Opticien Lunetier